

## Transport à la demande

Vous avez besoin de vous déplacer sur le territoire de la Communauté de Communes, ou à Aurillac ?

Il suffit d'appeler le taxi partenaire le plus proche de chez vous.

### Les destinations régulières :

Le mardi à **Aurillac** entre 8h30 et 18h00.

Le jeudi au marché de **Maurs** et de **Montsalvy** de 8h45 à 11h30.

Le vendredi au marché de **Laroquebrou** de 8h45 à 11h30.

Le dimanche au marché du **Rouget** de 8h45 à 11h30.

### Les destinations à la carte :

En dehors de ces créneaux, le service de transport à la demande fonctionne le

**lundi, mercredi et vendredi** sur le

Territoire de la Communauté de Communes à la demande de l'usager.

**Entre 8h le matin et 18h le soir.**

Un transport à la demande sur les 51 communes



# Transport à la demande

Châtaigneraie Cantalienne

La Communauté de Communes

s'engage

pour la mobilité de ses habitants



Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne

5, rue des Placettes

15 220 Saint-Mamet-la-Salvetat

Tél. : 04 71 49 33 30

accueil@chataigneraie15.fr

www.chataigneraie15.fr



## Le transport à la demande, qu'est-ce que c'est ?

### Pour qui ?

Les habitants\* de la Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne.

\*mineurs accompagnés

### Où ?

A l'intérieur du territoire de la Communauté de Communes et vers Aurillac.

### Quand ?

**Le mardi, jeudi, vendredi et dimanche :**  
destinations régulières.

**Le lundi, mercredi et vendredi** sur le territoire de la Communauté de Communes à la demande de l'usager.

### Quel coût pour l'usager ?

#### Destinations à la carte

Le prix du ticket est de 6€ pour un aller et 8€ pour un aller/retour par personne si le trajet est inférieur à 60km, s'il est supérieur à 60km, 9€ pour un aller et 12€ pour un aller/retour.

#### Destinations régulières

Le prix du ticket est de 6€ pour un aller et 8€ pour un aller/retour, un tarif unique peu importe la distance.

## Comment accéder au service ?

Sur réservation, **en appelant le taxi partenaire le plus proche de chez vous**, la veille du trajet, avant 14h.

**Bex Julien, Le Rouget - Pers**  
04 71 46 13 27 ou 06 82 44 57 81

**AT2S, Baissac-Bayol,  
Maurs**  
04 71 62 20 20

**Teissières Christelle, St-Mamet La Salvetat**  
04 71 64 70 24 ou 06 37 42 70 01

**Robert Odette, Marcolès**  
04 71 46 70 27 ou 06 87 58 89 28

**Puech Pierre, Montsalvy**  
04 71 49 21 45 ou 06 86 26 01 42

**Navarre Christian, Laroquebrou**  
04 71 46 00 50

**Mazières Patricia, Siran**  
06 30 66 19 79 ou 06 74 35 72 28

Préciser le jour et l'heure du déplacement souhaité, le lieu de prise en charge et bien-sûr votre destination.

Régler auprès du transporteur le prix du ticket selon le trajet.

**Le trajet prévu ne peut être modifié.**

L'utilisation du service implique le respect du règlement intérieur disponible dans les véhicules, dans les mairies et les Maisons de Services.

**Ne sont pas pris en compte par le service de transport à la demande :** tout transport médicalisé pris en charge par la sécurité sociale, les urgences médicales.

